

---

Jour de séance 30

le mercredi 29 mai 2019

10 h

Prière.

M. Horsman donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 6 juin 2019, appuyé par M. Harvey, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés depuis le 15 avril 2016 entre, d'une part, le ministère de la Sécurité publique, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de la Justice et Cabinet du procureur général et d'autres ministères ou sociétés de la Couronne et, d'autre part, des ministères et organismes fédéraux concernant le succès de l'Unité de lutte contre la contrebande, y compris, notamment, le nombre de saisies de marchandises de contrebande, la valeur globale de la contrebande saisie et la valeur du manque à gagner en recettes fiscales provenant de la vente d'une quantité de marchandises légales équivalente à la quantité de marchandises de contrebande saisies.

---

M. Horsman donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 6 juin 2019, appuyé par M. Harvey, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés depuis le 9 novembre 2018 entre, d'une part, le ministère de la Sécurité publique, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, d'autres ministères ou sociétés de la Couronne et, d'autre part, des ministères et organismes fédéraux au sujet de la décision de dissoudre l'Unité de lutte contre la contrebande.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 30 mai 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 36, 8 et 47.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 27, 22 et 26.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

20, *Loi de 2019 portant correction de lois.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

La séance, suspendue à 11 h 20, reprend à 13 h 5. M<sup>me</sup> LeBlanc est au fauteuil.

La séance, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 28.

Après un certain laps de temps, pendant l'étude du projet de loi 27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, M. Arseneau propose un amendement de l'alinéa 6(1)b).

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Arseneault	M. Kenny	M. C. Chiasson
M. Melanson	M. Coon	M. Arseneau
M. Landry	M <sup>me</sup> Mitton	M. Horsman
M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque	M. McKee
M. Harvey	M <sup>me</sup> Landry	M. D'Amours
M <sup>me</sup> Harris	M <sup>me</sup> Thériault	

CONTRE : 21

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	M. DeSaulniers	M. Fitch
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman

La séance, suspendue à 16 h 56, reprend à 17 h 4. M. C. Chiasson est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

---

comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.